

NG.J  
TERRITOIRE DE RUHENERI  
TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI  
RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° ..... Rappeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

Réponse au n° .....  
Antwoord op het nr .....  
du ..... 19  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Dossier 514.  
Successions indigènes.

Ruhengeri

, le  
de

22 janvier 1954.-

N° 208 /A.I.20

Copie à Monsieur le Conseiller du Mwami  
à NYANZA.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a.i.  
M.POCHET, A.T.A.-

*be*  
*A. L. M.*

*✓*

A Monsieur le Résident du Ruanda  
à

KIGALI .-  
=====

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre 5251/A.I.2 du 27 novembre  
1952, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les  
recherches entreprises n'ont donné aucun résultat.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, a.i.  
M.POCHET, A.T.A.-

*H*



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA.

Kigali, le 27 novembre 1953.-

O B J . T :

Successions indigènes.  
Dossier 514.-

N° 5251/A.1.2

3814 [GI] ie IP  
3112 [D]

Copie pour information à Monsieur le Conseiller  
du Mwami à NYANZA.-

Le Résident du Rwanda, M. DESSAINT.,  
sé./ M. DESSAINT.-

Jan.

Monsieur l'Administrateur de Territoire à RUHINGERI.  
Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant Gitarama.  
Monsieur l'Agent Territorial Principal Gatsibu.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie  
d'une liste d'indigènes récemment décédés en Uganda, en  
vous priant de bien vouloir procéder aux recherches d'usage.

Votre réponse me parviendra avant le 15.I.1954;  
vous adresserez une copie de celle-ci à Monsieur le Conseiller  
du Mwami.-

Le Résident du Rwanda, M. DESSAINT.,

Deffanit